



HDIM 2018 - Session de travail 4 : Etat de droit Réponse de la France

La France souhaiterait exercer son droit de réponse après l'intervention faite par Salut et miséricorde :

La France défend la liberté de religion ou de conviction, pour tous les individus, quelle que soit leur appartenance religieuse. C'est vrai pour les Français de confession musulmane comme pour tous les citoyens.

L'islam est la deuxième religion de France. Elle a toute sa place dans notre pays. La loi de 1905 s'applique à l'islam, comme aux autres religions, et lui garantit un cadre pour le libre exercice du culte.

Nous rappelons enfin à Salut et Miséricorde que la session de ce matin est consacrée à l'Etat de droit et que les questions telles que l'indépendance de la justice ou le droit à un procès équitable méritent d'être au cœur de nos discussions.